



Contrat de Partenariat portant sur la réalisation et le fonctionnement d'un centre aqualudique pour la ville de Saint-Dié-des-Vosges

Rapport du Maire – année 2017

Cocontractant: Aquadié

1. LE CENTRE AQUALUDIQUE ET LE CONTRAT DE PPP

Aquadié est titulaire d'un contrat de partenariat conclu avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges, signé le 20 décembre 2011, pour une durée de 25 ans à compter de la livraison des ouvrages.

La date effective de Mise en Service des Biens a eu lieu le 17 janvier 2014 et l'ouverture des portes au public le 22 janvier 2014.

Au 31 août 2018, trois avenants ont été signés.

2. OUVERTURE ET FREQUENTATION

Les missions de service public d'AquaNova America

AquaNova America accueille les élèves des écoles privées et publiques de la ville de Saint-Dié-des-Vosges, ainsi que les élèves des écoles publiques de la communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV) qui en font la demande. Les collégiens et lycéens sont également accueillis à la demande.

La forte augmentation des demandes suite à la création de la CASDDV en 2017 a entraîné une réorganisation des plannings hebdomadaires d'ouverture au public. Ainsi, à compter de septembre 2017, l'accès aux bassins est réservé à l'accueil des scolaires les mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00, soit 7 heures supplémentaires par semaine.

Cette nouvelle organisation a permis d'accueillir 18 écoles déodatennes et 19 écoles de communes membres de la CASDDV (contre, respectivement, 18 et 8 en 2016), pour un total de 21 648 élèves (16 468 primaires et 5 180 secondaires), répartis en 502 créneaux et 1 049 séances.

Les clubs de la ville disposent également de créneaux d'entraînement (SNS, CN compétition, Triathlon Club Déodatien, Saint-Dié Plongée et club de Sports Adaptés) qu'ils gèrent de façon autonome en fin de journée du lundi au vendredi et le samedi matin.

Les entrées classiques

Les tarifs préférentiels accordés aux déodatens ont été progressivement étendus, d'abord aux habitants de la Communauté de Communes en 2015, puis à ceux de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2017.

AquaNova America propose des activités pour tous les publics :

Pour les plus jeunes :

- bébés nageurs (6 mois à 3 ans),
- Kid's Mania (4-12 ans),
- école de natation (6-12 ans),
- école de sauvetage
- Fit'n dance (6-12 ans)
- accueil des centres de loisirs,
- organisation d'anniversaires (3-14 ans)

Pour les adultes :

- aquafitness
- fitness
- plongée

Pour les seniors :

- la semaine bleue
- cours d'aquafitness et fitness adaptés

Le centre est également équipé d'un fauteuil permettant l'accès aux bassins aux personnes à mobilité réduite.

De nombreuses animations ont été proposées en 2017 en direction des différents publics, comme, à titre d'exemple : une journée crossfit, le Noël des Kid's manias, des soirées à thème.

La fréquentation de l'année 2017

237 327 entrées, en progression de 0,1 %,

1 952 abonnements trimestriels ou annuels, en progression de 9,5 %,

41 % des entrées unitaires sont des entrées de Déodatien,

83 % des entrées unitaires sont des entrées d'habitants de la CASDDV,

87 % des abonnements trimestriels et 94 % des abonnements annuels sont souscrits par des habitants de la CASDDV,

71 % des entrées aquatiques et 65 % des entrées wellness proviennent de la CASDDV.

Le chiffre d'affaires 2017

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en 2017 s'élève à 1 197 734,13 €, en recul de 1,0 %.

Le montant des versements à la ville s'élève à 1 143 197,09 €, en recul de 1,2 % mais nettement supérieur (+132 555,09 €) au chiffre de référence contractuel fixé à 1 010 642 € après révision liée à l'extension du tarif déodatien aux habitants de la CASDDV et à l'accueil des scolaires de l'ensemble du territoire de la CASDDV.

L'intéressement reversé par la ville, d'un montant de 79 533 € (60% de l'excédent), est réparti comme suit :

- intéressement de l'exploitant (50/60ème) : 66 277,50 €,

- intéressement du partenaire privé (10/60ème) : 13 255,50 €.

L'intéressement de la ville sur la marge des recettes annexes s'élève à 2 618 €, correspondant à 20 % de la marge brute sur les recettes annexes (boutique, distributeur).

Procédures en cours :

Dans l'attente des conclusions des experts mandatés par le TGI de Paris dans le cadre de deux procédures judiciaires opposant Aquadié et son partenaire Espace Récréa à Sie Batignoles Est et ses sous traitants, les travaux de remise en état ou en conformité n'ont pu être réalisés en totalité. Il le seront au fur et à mesure des retours d'expert.

Evolutions :

Les actions menées en 2017 pour réduire la consommation d'électricité (remplacement des lampes halogènes par des lampes à led, mise en place d'interrupteurs à détecteur de présence) vont se poursuivre en 2018.

D'autres pistes d'économie sont à l'étude : changement des moteurs de pompes et des projecteurs de bassin.